

Au conseil communal de Crissier

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis N° 67/2016-2021

Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens - Secteur 12 - «
Chemin du Bochet/Autoroute »

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis 67/2016-2021 s'est réunie à la salle de la Chamberonne le Mercredi 2 juin 2021 à 19h30.

Elle était composée des membres suivants :

CDC	Muhlethaler Jean-Daniel	
	Regamey Arlette	
	Thiébaud Raphaël	
ROLC	Gruffel Pascal	
	Fiori Marcella	
PS	Gonet Lucie	
	Walter Michel	président-rapporteur

La Municipalité est représentée par Madame la Municipale Nathalie Jaton qui est aussi l'actuelle Présidente de l'Entente Mèbre et Sorge.

Nous la remercions pour sa disponibilité, ses explications et réponses pertinentes aux diverses questions des commissaires.

Présentation générale

La séance commence par une brève introduction de Madame la Municipale :

L'entente intercommunale « Mèbre Sorge » regroupant les quatre communes principales concernées par ce système de canalisation a été créée en 2007. Les premiers travaux de cette entente ont été l'élaboration du PGEE, puis l'année suivante du PGEEi (i comme Intercommunal).

Ce sont les visites pour ausculter l'état des canalisations existantes qui déterminent l'urgence des interventions d'entretien sur les tronçons.

Et Cette année le tronçon qui fait l'objet du préavis est situé sur le territoire de la commune d'Ecublens, le collecteur est situé sous le cours de la Sorge, lui-même situé sous l'autoroute.

Planning

Notre plan financier d'investissement prévoit des montants annuels pour ce genre de travaux jusqu'en 2030.

Pour ce qui est des travaux concernant ce préavis, ils seront réalisés l'année prochaine par l'entente en faisant appel à des entreprises spécialisées.

Ce préavis a été établi sur la base des devis rentrés de trois entreprises ayant répondu à l'appel d'offres.

Et c'est au Comité de l'Entente d'en effectuer le choix.

Particularités techniques pour ce tronçon

Pour ce tronçon, sa longueur de 360m. représente la longueur maximale possible pour une intervention de gainage thermodurcissable, car le poids de la gaine serait alors trop important pour sa mise en œuvre par l'entreprise.

Ces chemisiers de collecteur sont constitués d'un polymère durcissant à l'eau chaude sous pression de vapeur qui sèche en quelques jours et la matière finale durcie s'avère moins cassante que le béton.

A une question d'un commissaire concernant la durée de vie de ce matériau de réparation, Madame la Municipale nous a fait la réponse suivante :

« La durée de vie d'une gaine thermodurcissable est estimée à 50 ans. Pour l'instant, les premières gaines sur Mèbre ont presque 15 ans et sont en parfait état. Les entreprises que nous employons sont certifiées pour cette technique. Les premières gaines posées par ces spécialistes datent des années 80, donc l'expérience est là. »

Une des entreprises sélectionnées a proposé une technique à base d'UV pour le durcissage, et voici la réponse de Mme la Municipale :

« Technique par UV : les entreprises spécialisées dans la réfection des collecteurs passent gentiment à cette nouvelle technique, moins exigeante en matériel et en ressource manuelle. Cependant les tronçons doivent être le moins sinueux possible pour que le prix soit intéressant. Dans le cas de notre collecteur, la construction des chambres de visites complique la manœuvre par UV, d'où un prix peu avantageux par rapport au thermodurcissable. »

Aspect financier

Pour rappel, le financement de ces travaux se fait de par la loi, sur des fonds affectés alimentés par les taxes d'utilisation des eaux usées perçues auprès des habitants et des entreprises. Crissier a adopté son règlement communal des taxes sur les eaux par préavis il y a six ans déjà.

Pour rappel la clé de répartition des coûts des travaux entre les communes de l'entente est fixée par la convention existante comme fonction des deux variables principales :

- Le volume d'eau potable consommé par bassin versant communal
- La distance ou longueur d'utilisation de la canalisation sur le territoire communal

La première série de travaux a pu être réalisé grâce au Fonds de réserve qui existait au départ, une fois ce Fonds de réserve épuisé les cinq communes de l'entente ont alors dû financer elles-mêmes ces travaux d'entretien.

Comme mentionné lors du préavis de l'année passée concernant le même type d'objet, Bussigny a du réaliser un tronçon de raccordement au travers du territoire d'Ecublens pour se raccorder sur notre collecteur.

La réalisation a été effectué l'année passée. Après quelques déboires techniques au travers de la colline du Motty et quelques forts coûts supplémentaires, la commune est enfin raccordée à notre réseau et doit donc en payer la taxe de transit.

Tout comme le font déjà toutes les communes d'amont : Villars-Ste-Croix, Cheseaux, Cugy, Morrens, Romanel, Lausanne Vernant, Jouxens.

Rappel : Sur l'ensemble des communes transitaires en 2018, le montant total des taxes payées était d'environ 80'000.-.

Question et vœu exprimé par les commissaires :

L'ensemble des commissaires ont été fortement intéressé par l'objet même de ce préavis. Les échanges ont été fructueux et les réponses aux questions des commissaires ont toutes été pertinentes et appréciées par les commissaires.

Deux commissaires ont cependant regretté l'absence d'un représentant technique du bureau Ribl, mais Madame la Municipale s'est empressée de relayer les questions pointues posées pour nous en restituer les réponses complètes par courriel figurant dans ce rapport.

Recommandation de la commission

C'est à l'unanimité de ses membres, que la Commission vous propose Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers d'accepter le préavis tel que proposé par la Municipalité.

Crissier, le 4 juin 2021

Au nom de la commission

Le président-rapporteur
Michel Walter